
Jour de séance 28

le mercredi 20 mars 2024

10 h

Prière.

Le premier ministre remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 15 février 2024

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadée, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Brenda L. Murphy

Le premier ministre offre ses condoléances à la famille du regretté Brian Mulroney, 18^e premier ministre du Canada.

Le président de la Chambre rappelle aux parlementaires de ne pas désigner nommément leurs pairs.

M. Arseneault demande le consentement unanime de la Chambre pour que la période des questions soit prolongée de 15 minutes. Le consentement est refusé.

M^{me} Conroy, du Comité permanent de la politique économique, présente le cinquième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 20 mars 2024

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son cinquième rapport.

Le comité se réunit le 27 février 2024 et étudie le projet de loi 16, *Loi sur la protection du consommateur*, qu'il approuve sans amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,
(signature)
Michelle Conroy, députée

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Steeves :

21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;

par l'hon. M. Austin :

22, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages* ;

par l'hon. M. Holland :

23, *Loi concernant le gaz renouvelable et l'hydrogène* ;

par l'hon. M. Turner :

24, *Loi concernant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* ;

par l'hon. M. Flemming, c.r. :

25, *Loi concernant la Loi concernant le bien-être des enfants et des jeunes.*

L'hon. M. Holland donne avis de motion 41 portant que, le mardi 26 mars 2024, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick comme l'ensemble des gens du Canada éprouvent des difficultés en matière d'abordabilité en raison de l'inflation attribuable aux Libéraux ;

attendu que le directeur parlementaire du budget a déclaré : « Selon nos estimations, si l'on tient compte des répercussions à la fois financières et économiques de la redevance fédérale sur les combustibles, la plupart des ménages constateront une perte nette en ce sens que les paiements de l'incitatif à agir pour le climat qu'ils recevront ne compenseront pas complètement les redevances sur les combustibles et en TPS » ;

attendu que, selon les estimations, une famille de quatre personnes devra en 2024 consacrer 700 \$ de plus à l'épicerie en raison de la taxe inflationniste sur le carbone ;

attendu que le gouvernement fédéral prévoit augmenter une fois de plus le 1^{er} avril la taxe sur le carbone, et ce, d'un taux punitif de 23 % ;

attendu que la province dispose d'un Plan d'action sur les changements climatiques qui vise des mesures concrètes et non des gestes symboliques ;

attendu que, à l'échelle nationale, le Nouveau-Brunswick est un chef de file en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, car il a réduit les émissions de 39 % depuis 2005 et la province a en outre pris l'engagement d'atteindre la carboneutralité d'ici à 2050 ;

attendu que le gouverneur de la Banque du Canada a indiqué que l'élimination de la taxe sur le carbone instaurée par les Libéraux aurait une incidence favorable considérable sur l'inflation ;

attendu que 70 % des premiers ministres provinciaux demandent au gouvernement de suspendre l'augmentation prévue pour le 1^{er} avril ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le premier ministre Trudeau, Dominic LeBlanc et le gouvernement du Canada à abolir sur-le-champ la taxe fédérale sur le carbone.

M. Legacy donne avis de motion 42 portant que, le jeudi 28 mars 2024, appuyé par M. Gauvin, il proposera ce qui suit :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick doivent composer avec de fortes hausses du coût de la vie ;

attendu que, en raison du caractère rural du Nouveau-Brunswick, les gens doivent parcourir en voiture de grandes distances pour obtenir des services essentiels, se rendre à leurs rendez-vous médicaux, amener leurs enfants à l'école, se rendre au travail et faire des courses ;

attendu que l'objet initial de la mesure liée au coût du carbone était d'encourager les raffineries à investir dans des technologies et des processus qui réduiraient les émissions dans notre province ;

attendu que le gouvernement Higgs a transféré aux gens du Nouveau-Brunswick le fardeau de la mesure en instaurant, le 1^{er} juillet 2023, la

majoration liée au coût du carbone, laquelle s'est traduite par l'ajout d'un coût distinct au prix de l'essence ;

attendu que la majoration liée au coût du carbone s'est traduite par l'ajout de jusqu'à 6,58 ¢ au prix du litre d'essence ordinaire, ce qui a fait du prix de l'essence vendue au Nouveau-Brunswick l'un des plus élevés du pays ;

attendu que la Commission de l'énergie et des services publics (CESP) a été informée en janvier 2024 que, vu sa formule actuelle, la majoration liée au coût du carbone coûtait aux gens du Nouveau-Brunswick 26 fois plus cher qu'elle ne le devrait ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à annuler immédiatement l'application de la majoration liée au coût du carbone au prix de l'essence dans la province.

L'hon. M. Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 20 mars 2024

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le volume 2 du budget supplémentaire pour 2022-2023, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Brenda L. Murphy

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 22 mars 2024, la deuxième lecture des projets de loi 21, 22, 23, 24 et 25 sera appelée.

La séance est levée à 11 h 32.